

Mesures sanitaires de contrôle de la plaisance dans le département de la Corse-du-Sud à compter du 9 juin 2021

VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER

A compter du 9 juin 2021, les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers seront rouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs.

Une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des pays sont susceptibles d'être adaptées selon les évolutions de leur situation épidémique (listes à retrouver sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus).

- **Pays « verts »** : pas de circulation active du virus, pas de variants préoccupants recensés.

Espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour .

- **Pays « orange »** : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants.

Tous les pays, hors pays « verts » et « rouges ».

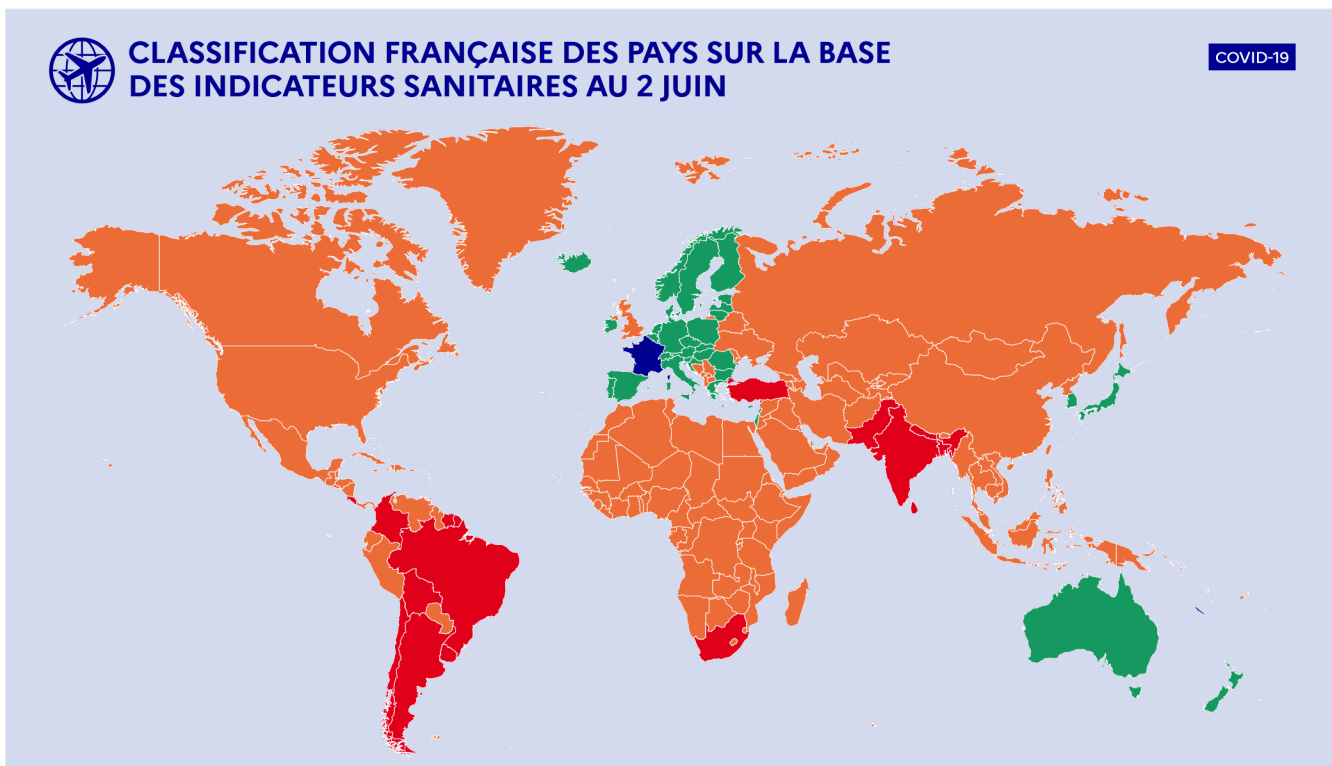
- **Pays « rouges »** : circulation active du virus, présence de variants préoccupants.

Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Turquie, Uruguay.

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination (en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).



Il est fortement recommandé de ne pas voyager vers les « pays rouges ».



Les vaccins admis par la France sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA) : Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Johnson & Johnson

La preuve de vaccination n'est valable qu'à la condition qu'elle permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet, soit :

- 2 semaines après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson (Jansen)) ;
- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).

	Preuve de vaccination	Motif impérieux	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays vert à destination de la Corse	✓	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR de moins de 72h ou antigénique (protéine N) négatif de moins de 48h	∅
	Preuve de vaccination	Motif impérieux	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays ORANGE à destination de la Corse	✓	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR négatif de moins 72h ou antigénique (protéine N) négatif de moins 48h	Auto-isolement de 7 jours
	Preuve de vaccination	Motif impérieux	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays ROUGE à destination de la Corse	✓	Avaries mécaniques Urgences médicales	Test PCR ou antigénique (protéine N) négatif de moins de 48h	Auto-isolement de 7 jours
	Je ne suis pas vacciné	Avaries mécaniques Urgences médicales	Test PCR ou antigénique (protéine N) négatif de moins de 48h	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité